



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/51/42
12 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Points 116 et 40 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

LA SITUATION EN AMÉRIQUE CENTRALE : PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT
D'UNE PAIX FERME ET DURABLE ET PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA
STRUCTURATION D'UNE RÉGION DE PAIX, DE LIBERTÉ, DE DÉMOCRATIE
ET DE DÉVELOPPEMENT

Bureau politique des Nations Unies en El Salvador

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/51/L.58

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale

A. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Aux termes des paragraphes 3, 4, 5 et 7 du projet de résolution A/51/L.18, entre autres dispositions, l'Assemblée générale :

a) Noterait avec satisfaction que le Gouvernement salvadorien et les autres parties aux accords de paix sont résolus à appliquer intégralement les dispositions des accords de paix et les inciterait à travailler ensemble pour atteindre cet objectif sans retard;

b) Déciderait, comme suite aux recommandations que le Secrétaire général a formulées au paragraphe 33 de son rapport, que le Représentant du Secrétaire général en El Salvador serait retiré à la date d'expiration du mandat du Bureau de vérification des Nations Unies en El Salvador, le 31 décembre 1996, et que les responsabilités confiées à l'ONU en matière de vérification et de bons offices seraient désormais exercées à la faveur de visites périodiques en El Salvador d'un envoyé de haut niveau de New York, qui tiendrait le Secrétaire général régulièrement informé;

c) Déciderait aussi que, pour s'acquitter de sa tâche, l'envoyé serait assisté pendant six mois par un petit service d'appui, en El Salvador, qui travaillerait avec le soutien administratif du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);

d) Engagerait les États Membres et les institutions internationales à continuer de fournir une assistance au Gouvernement et au peuple salvadoriens et de soutenir les efforts que l'ONU déploie en El Salvador pour consolider la paix et le processus de développement.

B. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

2. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/51/L.18, le Bureau de vérification des Nations Unies en El Salvador serait fermé à compter du 31 décembre 1996. Le Secrétaire général exercerait les responsabilités confiées à l'ONU en matière de vérification et de bons offices en dépêchant périodiquement de New York son envoyé spécial en El Salvador. Celui-ci serait cependant secondé dans l'exercice de ses responsabilités par un petit groupe d'appui qui resterait sur place et qui bénéficierait du soutien administratif du PNUD pendant une période de six mois.

3. Les bons offices de l'Organisation demeurerait nécessaires dans les domaines relatifs à la sécurité publique et à la réforme judiciaire, au programme de redistribution des terres et au changement d'implantation des établissements humains ruraux.

4. L'effectif du Bureau de vérification, tel qu'approuvé pour 1996, se composait de sept fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 D-2, 1 P-5, 4 P-4 et 1 agent des services généraux) et de trois policiers civils, secondés par 11 agents recrutés localement. L'effectif proposé du groupe d'appui se composerait de quatre fonctionnaires recrutés sur le plan international, dont trois administrateurs (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) et un agent des services généraux, et d'un policier civil, secondés par sept agents recrutés localement.

C. Dépenses supplémentaires

5. Le montant des dépenses supplémentaires à prévoir au titre du groupe d'appui, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/51/L.18, s'élève, pour la période du 1er janvier au 30 juin 1997, à 408 700 dollars. Ce montant comprend le financement de trois postes d'administrateur (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2), d'un poste d'agent des services généraux, de sept postes d'agent recruté localement et d'un poste de policier civil.

6. Les trois administrateurs (2 spécialistes des questions politiques et 1 juriste) seraient nécessaires pour assurer le suivi de l'application encore inachevée des accords de paix en El Salvador. Leurs fonctions seraient les suivantes :

a) Le juriste (P-4) assurerait le suivi de l'application des accords en ce qui concerne les questions relatives à la sécurité publique et donnerait des avis d'ordre juridique sur toutes les questions; il effectuerait des tâches de

vérification; il entretiendrait des relations étroites avec les parties, la Police nationale civile et l'Académie nationale de la sécurité publique. Il signalerait les mesures à prendre pour assurer le respect des engagements relatifs à la sécurité publique et donnerait des avis à ce sujet;

b) L'un des spécialistes des questions politiques (P-3) assurerait le suivi de tous les problèmes pouvant donner lieu à des vérifications en ce qui concerne les établissements humains et il effectuerait des tâches de vérification portant sur les questions relatives à la terre, à la sécurité publique, à l'administration de la justice et à la réinsertion, à l'échelon régional. Il entretiendrait également des relations quotidiennes avec les parties et avec les institutions concernées, collaborant étroitement avec les unes et les autres;

c) L'autre spécialiste des questions politiques (P-2) aurait pour mission de suivre la redistribution des terres et le programme de réimplantation. Il indiquerait des mesures propres à faciliter la mise en oeuvre sur le terrain, notamment en ce qui concerne l'exécution décentralisée du programme de redistribution des terres, et donnerait des avis en la matière; il présiderait en outre divers groupes de travail et diverses réunions trilatérales.

7. Les montants estimatifs des ressources nécessaires sont récapitulés dans le tableau ci-dessous. On trouvera plus de précisions dans l'annexe au présent document.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<u>1997</u>
Police civile	18,0
Traitements et dépenses communes de personnel	213,0
Indemnité de subsistance (missions)	63,0
Voyages du personnel	4,8
Consultants	29,6
Location et entretien des locaux	13,5
Transports	16,8
Transmissions	5,1
Services divers et fournitures diverses	44,5
Fret	0,4
	<hr/>
Total	<u><u>408,7</u></u>

D. Fonds de réserve

8. Les activités que l'ONU est chargée de mener en matière de vérification et de bons offices, ayant un caractère exceptionnel et concernant le maintien de la paix et de la sécurité, doivent être traitées, comme le cas s'en est présenté précédemment, sans faire appel aux mécanismes du fonds de réserve – conformément au paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986.

E. Possibilité de financement

9. Aucun crédit n'a été inscrit au chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 en vue du financement des dépenses supplémentaires, d'un montant net de 408 700 dollars pour 1997, qu'implique la mission de vérification et de bons offices en El Salvador.

10. On se rappellera que dans le courant de l'année 1996, après avoir adopté le budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997, l'Assemblée générale a prescrit de nouvelles activités relatives à l'El Salvador, qui ont donné lieu à des dépenses supplémentaires. Parallèlement, elle a autorisé l'engagement de dépenses à concurrence d'un montant brut de 1 135 900 dollars au titre du Bureau de vérification des Nations Unies en El Salvador. Il est indiqué dans le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 (A/C.5/51/38) que le montant révisé des prévisions de dépenses relatives à l'exécution de la mission de vérification et de bons offices en El Salvador s'élevait à 886 000 dollars (montant net). En conséquence, c'est dans le cadre de ce rapport qu'a été demandée l'ouverture correspondante d'un crédit d'un montant net de 886 000 dollars (montant brut : 1 021 900 dollars) au titre des activités entreprises par le Bureau de vérification en 1996 pour donner suite à la résolution 50/226 de l'Assemblée générale en date du 10 mai 1996.

11. On ne peut donc pas compter que les ressources nécessaires en 1997 puissent être financées au moyen des crédits ouverts au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997, compte tenu de la réduction qui a déjà été proposée dans les documents A/C.5/50/57 et Add.1.

F. Décision que doit prendre l'Assemblée générale

12. En conséquence, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/51/L.58, il faudrait ouvrir un crédit additionnel d'un montant de 408 700 dollars, pour 1997, au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997. En outre, il faudrait inscrire un crédit additionnel d'un montant de 68 200 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), qui serait contrebalancé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

ANNEXE

Groupe d'appui en El Salvador

Information supplémentaire relative aux prévisions de dépenses
pour la période du 1er janvier au 30 juin 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

Prévisions
de dépenses
pour 1997

A. Dépenses de personnel

1. Police civile 18,0

Le montant prévu a trait à l'indemnité mensuelle de mission d'un élément de police civile, pendant six mois, à raison de 87 dollars par jour (soit 15 700 dollars) et aux frais de voyage à partir d'El Salvador (2 300 dollars).

2. Traitements et dépenses communes de personnel 213,0

Le montant prévu doit couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel afférents à 4 postes de fonctionnaire international (1 poste P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux) et à 7 postes d'agent local, ainsi que les frais de rapatriement de quatre fonctionnaires internationaux à la fin du mandat.

3. Indemnité de subsistance (missions) 63,0

L'indemnité mensuelle de mission est calculée sur la base d'une indemnité journalière de 87 dollars et sera payée pendant 181 jours à quatre fonctionnaires internationaux.

4. Voyages du personnel 4,8

Les ressources prévues à cette rubrique doivent permettre à un envoyé de haut niveau du Secrétaire général de se rendre régulièrement en El Salvador. Au cours de la période du mandat, cet envoyé devrait effectuer trois voyages, à raison de 1 600 dollars chacun (4 800 dollars).

5. Consultants 29,6

Des ressources sont également prévues au titre des services de deux consultants locaux pendant une période de six mois : un consultant en informatique qui s'occupera des établissements humains et du programme de transfert des terres et un spécialiste des affaires politiques qui évaluera la situation politique au regard des aspects non encore réglés des accords de paix. Les prévisions reposent sur un coût mensuel de 2 470 dollars par consultant.

Total, dépenses de personnel 328,4

/...

B. Dépenses opérationnelles6. Location et entretien des locaux 13,5

Le montant prévu à cette rubrique a trait à la location de locaux en El Salvador, le loyer mensuel, charges comprises, étant estimé à 2 250 dollars.

7. Transports 16,8

Des ressources sont prévues au titre de l'entretien des véhicules (12 300 dollars), des carburants et lubrifiants (2 600 dollars), du carburant pour les groupes électrogènes (300 dollars) et de l'assurance responsabilité civile (1 600 dollars).

8. Transmissions 5,1

Le montant prévu doit couvrir l'utilisation des réseaux commerciaux de communication (télécopie, téléphone et cryptographie) pendant six mois, à raison d'un coût mensuel moyen de 750 dollars. Un montant de 100 dollars par mois est prévu, pendant la même période, au titre des pièces de rechange et des services.

9. Services divers et fournitures diverses 44,5

Le montant de 38 600 dollars prévu au titre des services divers a trait aux services d'un ou une secrétaire employé(e) à temps partiel à raison de 900 dollars par mois (5 400 dollars), aux dépenses de représentation (1 000 dollars), aux services de sécurité (13 200 dollars), à l'entretien du mobilier et du matériel, à raison de 300 dollars par mois (1 800 dollars) et à d'autres services (1 200 dollars). Le montant à rembourser au PNUD pour les services administratifs rendus au groupe d'appui dans des domaines tels que les finances et la logistique est estimé à 16 000 dollars.

Un montant de 5 900 dollars est prévu, pour la période de six mois, au titre des fournitures diverses. Il couvrira la papeterie et les fournitures de bureau à raison de 750 dollars par mois (4 500 dollars), les fournitures sanitaires et produits de nettoyage à raison de 50 dollars par mois (300 dollars), les abonnements à des journaux internationaux et locaux, ainsi qu'à des publications techniques sur les communications, à raison de 75 dollars par mois (500 dollars) et d'autres fournitures dont le coût devrait s'élever à 100 dollars par mois (600 dollars).

10. Fret 0,4

Des ressources sont prévues pour l'expédition vers d'autres missions du mobilier et du matériel de bureau restant à la fermeture du Bureau.

Total, dépenses opérationnelles 80,3

Total général 408,7
